

***DELEGATION DE M. Jean-Charles PALAU***

**D -20090462**

**Acquisition d'un central téléphonique. Autorisation. Signature.**

Monsieur Jean-Charles PALAU, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

L'affectation d'agents supplémentaires dans les locaux de la Mairie annexe de Caudéran, dans le cadre du projet de territorialisation des mairies, rend nécessaire le remplacement de son central téléphonique.

Capable de s'intégrer dans l'architecture téléphonique globale de la Ville de Bordeaux, la solution retenue garantit, à un coût d'usage maîtrisé, un haut niveau de qualité de service, une évolutivité des fonctions et des capacités.

Cependant, le plafond des dépenses autorisé par le marché de Maintenance et Evolutions des Autocommutateurs de la Mairie de Bordeaux étant atteint, cette commande imprévue ne peut être lancée dans le cadre de ce contrat .

Afin de respecter le calendrier imposé de mise en œuvre, incompatible avec le lancement d'une nouvelle consultation, la Direction de l'Organisation et de l'Informatique vous propose de recourir aux services de L'UGAP et d'acquérir pour un montant de 4.167,71€ TTC ce central téléphonique auprès de cette centrale d'achat en application des articles 9 et 31 du code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. Le Maire :

- à procéder à l'acquisition du central téléphonique auprès de l'UGAP,
- à procéder au règlement de la commande dont les montants seront imputés sur le Budget de la Ville Rubrique 020, Article 2183.

**M. PALAU. -**

R.A.S., Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE. -**

R.A.S. au téléphone, et dans la salle R.A.S. aussi ?

Je vois que l'écurie est proche.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**